

# CONSEIL MUNICIPAL du 25 JUIN 2025

à 18h30

**Présents** : Claudie DECONIHOUT, François ROME, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Pierre BONNAFOUX,, Laure CORVAISIER, Charles CAUMARTIN, Martin FEIGNEUX.

**Absents représentés** : Jean Marie ANGELVIN a donné pouvoir à Claudie DECONIHOUT  
Luc PLAUCHUD a donné pouvoir à François ROME

**Secrétaire de Séance** : Cécile LAUGIER

## **Ordre du jour**

- **Délibérations**
  - Délibération portant suppression et création d'un emploi permanent
  - Signature du protocole YVES / COMMUNE
  - Mission d'intérêt général dans le cadre du Service National Universel (SNU)
- **Informations**
  - Préparation « Balade des gens heureux 2025 »
  - Préparation Festival « Oh »
  - Voitures ventouses
  - Réflexion règlement de collecte des encombrants
  - Terrains lotissement saint Laurent
  - Document cadre DLVAgglo relatif à l'implantation de centrales solaires
- **Questions diverses**

## **Ouverture de la séance à 18h30**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 05 25 par l'ensemble du Conseil Municipal.

## **Délibérations :**

### **▪ Délibération portant création d'un emploi permanent**

La suppression interviendra dans un second temps après avis du CST.

**La création**, à compter du 25/06/2025, d'un emploi permanent de : **Adjoint Technique Territorial** dans le grade de : **Adjoint Technique principal de 2e classe** relevant de **la catégorie hiérarchique C**, à temps complet et la modification du tableau des emplois (voir annexe).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire, ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de **3 ans** compte tenu de l'alinéa n°3 de l'article L.332-8 qui concerne les emplois dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier : d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade équivalent.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### ***Une abstention et neuf votes pour. Délibération Adoptée***

#### **▪ Signature du protocole YVES / COMMUNE**

Madame le Maire expose la dernière version du protocole d'accord transactionnel avec l'indivision YVES, qui est en discussion depuis l'année 2021, élaboré avec l'avocat conseil de la Commune.

**La délibération est reportée**, dans l'attente de la réception et la validation de l'annexe portant sur la nouvelle voie des Ferrayes à créer.

#### **▪ Accueil de Volontaires au Service National Universel**

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'accueil de volontaires dans le cadre du service national universel (SNU).

Le service national universel est un dispositif découlant du Code du Service National.

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent accueillir des volontaires âgés de 16 à 17 ans dans le cadre du service national universel et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions suivants : défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté.

**Considérant** que la mission d'intérêt général vise à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

**Considérant** que le volontaire réalisant une mission d'intérêt général devra être accompagné par un tuteur, identifié au sein de la structure d'accueil.

**Considérant** que la mission d'intérêt général du service national universel nécessite la signature tripartite d'un contrat d'engagement entre l'Etat, la structure d'accueil et le représentant légal du mineur volontaire.

**Laure CORVAISIER ne participe pas à la délibération ni au vote.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **décide** de mettre en place le dispositif du service national universel au sein de la collectivité pour une mission relevant du domaine de développement durable à compter du 5 juillet pour une durée de trois semaines
- *autorise le Maire à signer les conventions ou les contrats d'engagement de service national universel avec le volontaire.*

### **Informations**

#### **• Informations**

- Préparation « Balade des gens heureux 2025 » le 06 juillet.
- Préparation Festival « Oh » pour nos tous petits le vendredi 24 octobre à PUIMICHEL ; les ateliers et les affiches sont en cours de réalisation
- Voitures ventouses : l'opération est positive. Certains ont libéré l'espace public, d'autres ont été déplacées.
- Réflexion règlement de collecte des encombrants et des déchets verts : il conviendrait aux demandeurs de mettre leurs déchets verts en sacs de déchets de jardin et d'aider à la manipulation ou de prendre rdv avec la mairie pour les amener pour broyage.
- Terrains lotissement saint Laurent

- Document cadre DLVAgglo relatif à l'implantation de centrales solaires : la carte a été envoyée à Sonnedix pour vérification de la compatibilité avec le projet.
- Les dotations de l'Etat vont baisser d'environ 4%
- La subvention (10 000 €) « nos communes d'abord » pour le remplacement d'une chaudière d'un logement communal nous est accordée.

**La séance est levée à 20h40.**